



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 16-2018 - Séance du 25 juin 2018 - Orale

**Etude sur le rapprochement ou la fusion des communes de Blonay et
St-Légier - La Chiésaz**

Madame la présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

A la fin de l'année passée, vous étiez informés de l'avancement des travaux ainsi que du planning indiquant la fin des travaux des groupes de travail fin février 2018 et l'établissement du rapport final par le comité de pilotage à la fin du mois de mars 2018.

Toutefois, si les groupes de travail ont déposé leur rapport dans les délais impartis, deux éléments principaux n'ont pas permis au COPIL d'établir le rapport final, soit :


- Les rapports des groupes de travail, d'excellente facture, manquent parfois de clarté dans les conclusions et ne permettent pas de dégager une tendance claire sur l'opportunité d'un statu quo, d'un rapprochement ou d'une fusion.
- L'analyse des aspects financiers, pour laquelle une entreprise spécialisée (BDO), a été mandatée, a connu un retard certain, dû notamment aux travaux sollicités auprès du mandataire, qui n'a pas tenu les délais.

Dès lors, et dans une volonté de rattraper ce retard, dans la mesure du possible ainsi que de pouvoir obtenir des synthèses plus claires de la part des groupes de travail, le COPIL, avec l'aval des deux municipalités, a décidé d'engager, pour une durée déterminée, M. Laurent Curchod, précédemment en charge des dossiers des fusions au niveau cantonal, afin de guider ces différents groupes dans l'élaboration des rapports des groupes de travail, puis celui du COPIL à l'adresse des conseils communaux.

En marge de cet engagement, les deux communes ont adressé un courrier à Madame la conseillère d'Etat Métraux afin de solliciter un appui financier, le canton n'offrant plus de soutien dans la démarche telle qu'entreprise aujourd'hui dans nos deux communes. Le préavis déposé à l'époque tenait compte de cet appui des services cantonaux. La question de repourvoir ce poste a aussi été posée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 11 juin 2018

M. le syndic

Copie au bureau du conseil communal